

Amendement pour contribution commission 11
Logement cadre de vie

B3)

Texte initial :

Développer en HLM la sous-location par les personnes âgées d'une partie de leur logement, (plutôt que de les amener à déménager), selon un barème officiel, (avec non imposition pour 9 mois de location par an).

Texte modifié :

Proposer aux personnes âgées, locataire en HLM, la sous-location d'une partie de leur logement, grâce à la garantie d'une gestion légale et sécurisante de leur propriétaire, selon un barème officiel, avec non imposition pour 9 mois de location par an. Cela permettrait de ne pas les voir déménager.

Explications :

Le texte initial peut laisser supposer que seules les personnes âgées développeront la sous location.

Les personnes âgées, ne sont pas des spécialistes de location ou sous-location. Elles sont vulnérables, de part leur âge et leur méconnaissance des lois que connaissent bien leur propriétaire qui sont des spécialistes.

De plus, les personnes âgées ne sont pas amenées à déménager, lorsqu'elles le font c'est à regret, à cause de handicap, de logement trop grand ou de problèmes financiers et ce n'est pas un parti ou une loi qui peut les y amener. J'ai donc modifié aussi cette partie de phrase.

Mes raisons : cette proposition ne doit pas laisser de doutes dans l'esprit de nos anciens et des demandeurs de logement en les rassurant sur l'aide humaniste qui pourra leur être apportée. C'est aussi ne pas donner la possibilité à nos adversaires et aux médias de transformer le texte initial de façon négative.